

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



|                         |    |
|-------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 45 |
| Présents                | 33 |
| Nombre de pouvoirs      | 11 |
| Votants                 | 44 |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 001

Séance du 26 janvier 2022

### INFORMATION DELIBERATIONS DU BUREAU ET ARRETES DE LA PRESIDENTE

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six janvier à 18 heures, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences « La Passerelle » à Aubusson, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 janvier 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs**

BAUCULAT Annick ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

#### **ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs**

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; RAVET Nadine à MIOMANDRE Didier ; LETELLIER Thierry à LEGER Jean-Luc ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

**ETAIT EXCUSEE:**

LABOURIER Dominique

**Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :**

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Depuis le précédent Conseil, aucune nouvelle délibération n'a été prise par le Bureau ni aucun nouvel arrêté pris par la Présidente

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de cette information.

Ainsi fait et délibéré le 26 janvier 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le **04 MARS 2022**

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

